

## Décret « Sanction Remobilisation »

La CGT dénonce fermement cette nouvelle réglementation qui constitue une attaque frontale contre les droits des privé.es d'emploi mais aussi contre tous les travailleurs et travailleuses.

### UN DURCISSEMENT INACCEPTABLE DU RÉGIME DE SANCTIONS

Le décret n° 2025-478 du 30 mai 2025 instaure le régime de sanctions renforcé prévu par la loi pour le plein emploi. Applicable dès le 1er juin 2025, ce texte s'attaque à tou.tes les usager.es en suspendant de 30% à 100 % des revenus (ARE, ASS, ACEJ, RSA) pour une durée d'un à deux mois en cas de manquement, pouvant aller jusqu'à 4 mois en cas de récidive.

### UNE LOGIQUE PUNITIVE CONTRE-PRODUCTIVE

Pour la CGT, cette réforme s'inscrit dans une logique idéologique qui considère le chômage comme un choix individuel et non comme la conséquence d'un système économique défaillant. Elle détourne l'attention des véritables causes du chômage : manque d'emplois de qualité, précarisation du marché du travail, absence de véritable politique de développement industriel et des Services Publics pour répondre aux besoins sociaux de la population.

En s'attaquant aux privé.es d'emploi, le gouvernement répond de la sorte aux injonctions des organisations patronales et fait ainsi pression sur les travailleurs et travailleuses en poste qui exigent légitimement des augmentations de salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail.

**A cela s'ajoute le contrôle automatisé de la "recherche effective d'emploi"** qui ouvre la voie à l'arbitraire et à la subjectivité dans l'appréciation des efforts des privé.es d'emploi.

Le nouveau dispositif "suspension-remobilisation" constitue une double peine : amputation du revenu de subsistance ET obligation de "remobilisation" pour les plus précaires, créant un cercle vicieux de précarisation et contraignant les travailleurs et travailleuses privé.es d'emploi à répondre aux besoins locaux des employeurs.

Alors que les effectifs sont insuffisants pour garantir l'accompagnement des privé.es d'emploi, cette obligation de remobilisation, en plus de renforcer la précarité, va peser sur les conditions de travail des conseiller.es, quelle que soit la dominante.

Ce durcissement des sanctions ne créera pas un seul emploi mais appauvrira davantage les personnes déjà fragilisées par la privation d'emploi. Il risque de pousser vers l'exclusion sociale les plus précaires, notamment les foyers allocataires du RSA désormais soumis au même régime punitif.

Des procédures émanant d'organisation syndicales (dont la nôtre) sont en cours pour faire annuler ce décret devant le Conseil d'Etat.

**La CGT exige l'abrogation de ce décret ainsi que de la loi pour le Plein emploi !**

### En bref

#### Canicule : la CGT demande des mesures exceptionnelles

Alors que nous avons suffoqué fin juin et que les perspectives certaines de réchauffement climatique laissent supposer que ce genre d'épisode va se reproduire, les mesures prises par notre employeur sont bien loin d'être suffisantes. La CGT a demandé :

- la mise en place d'un télétravail exceptionnel
- l'aménagement des horaires
- la levée des sanctions pour les usager.es
- la possibilité du travail de proximité
- la possibilité d'absence exceptionnelle (sans ponction de jours de congés ou de RTT) en cas d'école fermée

Bien que le constat soit implacable, la Direction n'a pourtant rien lâché, même en période caniculaire. Elle a rappelé la possibilité de télétravail exceptionnel (à la main des agents, sous réserve de nécessité de service) et les jours « garde d'enfants » (sous réserve de justificatifs) mais pas plus ! On n'a décidément pas fini d'avoir chaud...

#### Campagne anti raciste

Alors que les actes et les propos racistes progressent dans l'ensemble de la société, les services publics (dont le nôtre) ne sont pas épargnés. La CGT demande à la direction la mise en place d'une campagne visant à protéger collègues et usager.es et rappeler le droit en la matière.



## Réallocation des moyens : telle est la devise !

Sur demande des élu.es, la Direction a consenti à mettre à l'ordre du jour deux points :

- l'expérimentation MSA
- le déploiement de l'accompagnement intensif

Petit rappel : l'expérimentation MSA avait pour objectif de tester deux modèles : un orienté selon les « besoins » des DE (immédiatement employable / stratégie de recherche d'emploi / projet professionnel / socio pro / social) et l'autre basé sur une priorisation des publics avec un « accompagnement rapproché » et donc des PF intensifs et des PF dits « plus volumineux » (oui. C'est comme ça qu'il faut dire...)

Un gros travail de revue de portefeuille a dû être fait en amont dans les agences expérimentatrices (non soumises au déploiement de l'acco intensif). Tellement énorme que les collègues de Meaux ont préféré jeter l'éponge dès le mois d'avril !

En IDF, le point d'étape fait dire à la Direction que nous nous orientons vers le modèle 2. A titre d'exemple, l'Agence de Viry Chatillon a fait « le choix » de flécher 26 portefeuilles vers l'intensif et 3 vers le non intensif. Résultat des courses : des PF renforcés de 130 DE (chiffres direction) et des PF « autres » de 642 DE. Lorsque nous interrogeons la Direction sur la mise en place prochaine de l'accompagnement intensif (et du cahier des charges : 50 DE par portefeuille) sur cette même agence, la réponse est sans appel : l'ELD aura la lourde charge de réallouer les ressources. Même Albert Einstein aurait dû mal à résoudre cette équation !

Quant à la mise en place de l'accompagnement intensif, ça roule ma poule ! Chiffres direction à l'appui, la mise en place des PF intensifs est bénéfique pour tout le monde ! + 10 DE en moyenne en IDF pour les PF GUI et - 132 pour les SUI du fait d'une « réallocation » des ressources. Ces chiffres vous étonnent ? Nous aussi !

## Point d'étape « Prospection prestataire et facilitation d'accès au 3995 » :

**Conseiller.es FT : 1 – Opérateurs privés : 0**

**Côté prestataire** : un taux de conversion des contacts en RDV plus faible que prévu, un nombre significatif de contacts non aboutis et une absence de données sur les offres d'emploi déposées, **Côté conseiller.es entreprises FT**, une progression notable depuis janvier du nombre de contacts.

**Voilà qui pourrait laisser penser qu'on va en rester là côté sous-traitance de la prospection** et qu'on va plutôt faire le choix de soutenir la dynamique interne en renforçant les moyens des SE. Mais il y a fort à parier qu'il n'en sera rien parce qu'à FT, les expérimentations n'en sont en réalité pas : à aucun moment, il n'est envisagé de ne pas généraliser ce qui a été lancé, quels que soient les résultats des tests. L'idée, et la CGT a déjà bien trop souvent eu l'occasion de le dire, est plutôt de vendre à la découpe nos missions. Ici : une petite tranche de nos missions à destination des entreprises pour PROMAN INTERIM, qui, à défaut d'avoir efficacement converti les contacts en RDV, aura peut-être au moins pu qualifier son propre fichier clients.

Dans la foulée on nous a présenté un point sur la sous-traitance de l'accueil téléphonique des entreprises, déjà en place depuis quelques mois et sur laquelle nous nous étions déjà prononcé.es négativement au moment de sa présentation en septembre dernier. Le nombre d'appels en dehors de nos horaires d'ouverture nous montre que c'est une bien mauvaise idée pour le service rendu aux usager.es, DE comme entreprises, de multiplier nos jours de fermeture avec nos diverses journées de déploiement et autres ponts obligatoires... A fortiori lorsque cela se traduit par un pic d'activité le jour d'après !

Pour la CGT il faut en finir avec la sous-traitance de nos missions à tout va, prospection, téléphone, etc, et redonner aux conseiller.es des moyens à la hauteur du service à rendre à nos usager.es.

*Plus la Direction nous parle du « cœur de nos missions », plus elle les laisse filer, à croire que l'idée est de faire que ce cœur s'arrête un jour de battre.*

## Budget des Activités Sociales et Culturelles

Le bureau du CSE a donc attendu fin juin pour nous présenter un budget prévisionnel pour l'année 2025... En plein tumulte (et en plein audit), la CGT a préféré miser sur la prudence en ne votant pas les grandes lignes budgétaires présentées à cette occasion. Le fait de ne pas voter le budget prévisionnel n'a cependant pas pour conséquence de geler l'ensemble des prestations à destination des agent.es. Très bientôt, billets de cinéma et autre prise en charge d'abonnement musée seront disponibles ! A vos Glady ! ☺

## La vie mouvementée du CSE, épisode 35 « FO débouté dans son procès contre le CSE (dont il est le gestionnaire principal) »

Comme nous vous l'avons raconté dans un précédent bilan CSE, les élu.es ont voté en janvier un audit sur la gestion administrative et financière du CSE. FO, organisation syndicale majoritaire au CSE et non satisfaite des termes de l'audit, a pris la décision d'attaquer le vote du CSE (pourtant unanime) au motif que la procédure d'engagement de dépense n'avait pas été respectée. Les élu.es FO demandaient entre autre dans leur requête, des dédommagements à hauteur de 195 euros par élu.e engagé.e dans la procédure.

Le tribunal n'a pas été sensible aux arguments de Force Ouvrière et a purement et simplement débouté les 17 élu.es dans leurs demandes. Les résultats de l'audit ne pourront donc pas être balayés d'un revers de main.

Tous nos dossiers sur <https://peidf.syndicatcgt.fr/>

**Suivez-nous :**

Sur **Facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/profile.php?id=61571735217453>

Sur **Bluesky** : <https://bsky.app/profile/cgftidf.bsky.social>

Sur **Youtube** : <https://www.youtube.com/@cgtfrancetravailidf>

Sur **Instagram** : <https://www.instagram.com/cgftidf/>



web

